
Règlement particulier

Les épreuves, objet du présent Règlement, ne s'adressent pas aux débutants mais aux joueurs ayant une pratique régulière, assidue et demandeurs d'une pratique compétitive. L'enjeu de celles-ci est de faire émerger les meilleurs joueurs franciliens de moins de 11 ans, de 13 ans et de 15 ans afin de les intégrer progressivement dans un processus de compétition pour les moins de U11, et pour les U13 et U15 de proposer une compétition permettant la cohabitation de niveaux de jeu différents en favorisant le plus possible l'opposition des joueurs ayant un niveau de jeu similaire. La première compétition pour les U11 doit être vécue comme un acte de plaisir qui s'inscrit dans la continuité des apprentissages du Club et du Comité.

Il convient donc que parents et entraîneurs préparent les jeunes joueurs à la vivre comme tels.

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. GENERALITES

- 1.1 Le Circuit Régional Jeunes d'Ile-de-France (ou CRJ-IDF) est un circuit sous la responsabilité de la LIFB. Elle définit son règlement, le nombre d'étapes, les dates (disponibles sur le site de la Ligue : www.lifb.org) et les conditions d'organisation.
- 1.2 Chaque étape se déroulera selon les dernières règles et les derniers protocoles sanitaires ; chaque participant (joueurs, conseillers, spectateurs, organisateurs...) pourra se voir refuser l'accès à la salle s'il ne respecte pas les règles sanitaires mises en place. Chaque étape se déroulera aussi selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Cette étape est enregistrée sous le numéro **2501251**
- 1.3 L'organisation des étapes peut être confiée par la LIFB aux Clubs et aux Comités Départementaux d'Ile-de-France.
- 1.4 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 1.5 Le JA principal est désigné par la ligue et est « à désigner ». Les GEO de cette compétition sont « à désigner » et Paul-Alexandre BALANA
- 1.6 Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier, partiellement ou totalement, tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2
- 1.7 Informations clefs :
 - 1.7.1 **Lieu de la compétition** : Gymnase Jean Bullant, Rue Maréchal Foch, 95440 Ecouen
 - 1.7.2 **Nombre de terrains** : 11
 - 1.7.3 **Date de la compétition** : 4 et 5 octobre 2025
 - 1.7.4 **Ouverture des inscriptions** : 25 août 2025 à 12h
 - 1.7.5 **Date limite des inscriptions** : 5 septembre 2025 à 23h59
 - 1.7.6 **Date du tirage au sort** : 20 septembre 2025
 - 1.7.7 **Coûts inscriptions** : 1 tableau : 12€ | 2 tableaux : 20€ | 3 tableaux : 24€
 - 1.7.8 **Volant de la compétition** : RSL 3
- 1.8 Les Comités Départementaux d'Ile-de-France devront obligatoirement organiser un Dispositif Avenir Départemental (DAD) au cours de la saison pour pouvoir inscrire des joueurs à la compétition. La date du DAD devra être communiquée par tout moyen écrit avant la date limite des inscriptions de la première étape du CRJ-IDF.
- 1.9 Sur proposition du responsable sportif et après avoir consulté l'Equipe Technique Régionale, la LIFB établira la liste des joueurs identifiés « Liste Elite » qui pourra évoluer au cours de la saison. Cette liste sera transmise aux Comités dès l'ouverture des inscriptions et pour chaque CRJ-IDF de la saison en cours.

2. CATEGORIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le Circuit Régional Jeunes d'Ile-de-France est un circuit de compétitions régionales qui s'adresse aux joueurs d'Ile-de-France des catégories « minibad », « poussin », « benjamin » et « minime ».
- 2.2 Le Circuit Régional Jeunes d'Ile-de-France sera composé de 4 étapes.
- 2.3 Pour chaque étape, les catégories d'âge proposées sont : Poussin, Benjamin et Minime. Les tableaux proposés pour chaque catégorie d'âge sont précisés ci-dessous :

- Samedi :
 - Benjamin : Simple
 - Minime : Simple
- Dimanche :
 - Poussin : Simple
 - Benjamin : Double
 - Minime : Double/Mixte (Mixte uniquement dans une organisation à 9 terrains)

- 2.4 Le nombre de places maximum par tableau est défini par le nombre de terrains disponible comme suivant :

2.4.1 Nombre de places ouvertes pour 7 terrains :

- **Poussin** :
 - Simple : 40 joueurs / 4 séries maximum
- **Benjamin/Minime** :
 - Simple dame : 20 joueurs / 2 séries maximum
 - Simple homme : 20 joueurs / 2 séries maximum
 - Double dame : 8 paires / 2 séries maximum
 - Double homme : 12 paires / 3 séries maximum

Si les tableaux de simple poussin sont remplis à 40 joueurs, les deux premières séries seront composées de 8 joueurs répartis en 2 poules de 4. Les 2 dernières séries seront composées de 12 joueurs répartis en 4 poules de 3.

Dans la catégorie poussin, un quota de 20 garçons et 20 filles est prévu. Si ce quota n'est pas atteint dans l'une des deux catégories, les places restantes pourront être attribuées à des joueurs de l'autre sexe, afin de compléter le nombre maximum de participants.

La LIFB se donne le droit d'accepter plus de joueurs dans toutes les catégories si et seulement si le bon déroulement de la compétition peut être respecté, en particulier les limites d'horaires et le nombre maximal de matchs joués par joueur / par jour.

2.4.2 Nombre de places ouvertes pour 9, 10 ou + terrains

- **Poussin** :
 - Simple : 44 joueurs / 4 séries maximum
- **Benjamin/Minime** :
 - Simple dame : 24 joueurs / 3 séries maximum
 - Simple homme : 24 joueurs / 3 séries maximum
 - Double dame : 8 paires / 2 séries maximum
 - Double homme : 12 paires / 3 séries maximum
 - Mixte : 8 paires / 2 séries maximum

Si les tableaux de simple poussin sont remplis à 44 joueurs, la première série sera composée de 8 joueurs répartis en 2 poules de 4. Les 3 dernières séries seront composées de 12 joueurs répartis en 4 poules de 3.

Dans la catégorie poussin, un quota de 22 garçons et 22 filles est prévu. Si ce quota n'est pas atteint dans l'une des deux catégories, les places restantes pourront être attribuées à des joueurs de l'autre sexe, afin de compléter le nombre maximum de participants.

La LIFB se donne le droit d'accepter plus de joueurs dans toutes les catégories si et seulement si le bon déroulement de la compétition peut être respecté, en particulier les limites d'horaires et le nombre maximal de matchs joués par joueur / par jour.

2.5 Sélection des participants

2.5.1 Aucun joueur NC (non classé) ne sera accepté, sauf si les Comités demandent des wildcards (*à justifier*). Dans la mesure du possible, l'ensemble des tableaux de simple se joueront en poules suivi d'une phase d'élimination directe.

2.5.2 Pour chaque tableau un quota de joueurs est alloué à chaque comité :

- En **simple** : 2 représentants garçons et 2 représentantes filles par catégorie d'âge et par comité
- En **double** : 2 représentants par comité

Chaque comité doit indiquer quel joueur est son représentant lors de l'inscription des joueurs en le précisant en commentaire Badnet. Dans le cas contraire, le/les représentant(s) du comité sera/seront sélectionné(s) au CPPH.

Pour le double, les représentants doivent être inscrit avec un autre représentant (du même comité ou non). Dans le cas où une paire est composée que d'un seul représentant, elle n'est pas prioritaire et sera égal à d'une paire sans représentant.

2.5.3 Pour un **CRJ à 7 terrains** :

- CRJ n° 1 :
 - 4 joueurs par sexe « hors quota par comité » sont sélectionnés au CPPH
- CRJ suivants :
 - Les 4 joueurs « hors quota par comité » sont sélectionnés sportivement sur les résultats du CRJ précédent (4 premiers de la série 1)

2.5.4 Pour un **CRJ à 9 terrains** :

- CRJ n°1 :
 - Pour les poussins : 6 joueurs par sexe « hors quota par comité » sont sélectionnés au CPPH
 - Pour les benjamins / minimes : 8 joueurs par sexe « hors quota par comité » sont sélectionnés au CPPH
- CRJ suivants :
 - 4 joueurs par sexe « hors quota par comité » sont sélectionnés sportivement sur les résultats du CRJ précédents (4 premiers de la série 1)
 - Le reste des joueurs « hors quota par comité » sont sélectionnés au CPPH

2.5.5 Critères de surclassement

2.5.5.1 En simple, les joueurs identifiés dans la « Liste Elite » francilienne ont obligation de jouer dans la catégorie d'âge supérieure. En double, si une paire est composée de deux joueurs de la « Liste Elite », elle a l'obligation de jouer dans la catégorie supérieure.

2.5.5.2 Un poussin / Une poussine souhaitant être surclassé devra l'être sur l'ensemble des tableaux qu'il dispute.

2.5.6 Critères complémentaires et précisions

2.5.6.1 Le vainqueur (ou paire) d'une série de l'étape précédente a la possibilité de s'inscrire dans la série supérieure. Ce choix doit être précisé dans le commentaire Badnet. Dans le cas où rien n'est signalé, le vainqueur (ou la paire) restera dans sa série originale.

2.5.6.2 Les joueurs/les paires bénéficiant de « wildcard » seront choisis par rapport aux demandes éventuelles de dérogations des Comités Départementaux. Ceux-ci pourront demander deux dérogations argumentées au maximum par étape, toutes catégories et tous tableaux confondus. Ces demandes seront examinées par la commission de sélection rattachée au secteur d'Accès au Haut Niveau de la LIFB qui statuera.

2.6 Les tableaux seront ouverts à condition qu'il y ait au minimum 3 inscrits (joueur ou paires).

2.7 La LIFB, en accord avec le Juge Arbitre de la compétition et selon les impératifs techniques des structures accueillant la compétition, se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux.

3. INSCRIPTIONS

3.1 L'inscription d'un joueur est effectuée par le responsable jeunes de son Comité Départemental d'appartenance.

Le Comité Départemental désignera en début de saison un responsable chargé des inscriptions. Il sera l'interlocuteur unique de la Ligue et représentera le Comité. Aucune inscription individuelle ou de Club ne sera prise en compte.

3.2 Les classements à la date de la fin des inscriptions détermineront les joueurs sélectionnés et les joueurs en liste d'attente.

3.3 Le CPPH sera pris en compte à la date du tirage au sort pour la désignation des têtes de série.

3.4 Les inscriptions sont à réaliser exclusivement en ligne sur le Badnet de la Ligue (<https://lifb.badnet.org/Src>). **Les comités doivent indiquer à l'inscription sur badnet quels sont les joueurs comptant pour le quota de représentation.**

3.5 Le règlement des inscriptions devra être réalisé à l'issue de la compétition par les Comités Départementaux lors de l'envoi des factures par le service comptabilité de la LIFB.

3.6 La prise en compte des inscriptions est déterminée à l'article 2.5.

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h30 à 21h00 et le dimanche de 8h30 à 19h00. Les matchs seront planifiés au plus tôt à 9h.

3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions en ligne mal complétées sont supportées par le Comité Départemental en cause.

4. FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant à une étape du CRJ-IDF doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, son Comité Départemental est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB (forfait@lifb.org) accompagné du formulaire rempli. Ce justificatif permettra le remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant et qu'une liste d'attente a été créée, la paire doit se retirer. En cas d'absence de liste d'attente, le partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, la LIFB essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur en remplacement.

5. DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel aux Comités Départementaux au plus tard le mardi précédent la compétition et seront disponibles en ligne sur le Badnet de la Ligue. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 La compétition suivra le déroulé des échéanciers type disponibles en annexe du règlement. L'organisation se réserve néanmoins le droit de modifier le déroulement de l'échéancier en fonction du nombre d'inscrits
- 5.3 Les joueurs ou leur responsable nommé par le Club ou le Comité doivent pointer dès leur arrivée dans le gymnase et ce, tous les jours où ils sont convoqués. En cas de retard, le joueur ou le responsable doivent contacter les organisateurs sous peine que le joueur concerné soit déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5 Une remise de récompenses sera faite sur chaque journée pour le 1er et le 2ème de chaque tableau et chaque catégorie.
- 5.6 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge Arbitre munie d'un justificatif écrit.
- 5.7 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, le volant officiel de la compétition sera imposé.
- 5.8 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.9 Les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre afin qu'il désigne, si possible, un arbitre ou faisant office d'arbitre (parents, entraîneurs, organisateurs, etc.). Certains matches pourront être arbitrés par des officiels qui participent à un stage de validation.
- 5.10 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident
- 5.13 Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets comme défini par l'article 7 des règles du badminton
- 5.14 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le Club ou le Comité Départemental du joueur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion des joueurs.
- 5.15 La participation à une étape du CRJ-IDF requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.